

# **CAFÉS NUMÉRIQUES DU SDJES**

Mardi 5 décembre 2023

# SOMMAIRE

- Présentation du concours de la « Grande lessive »
- Actualités « Plan Mercredi »

## **Thème : Tout savoir sur le stage pratique en ACM**

- Chiffres clés sur les tendances de l'animation volontaire
- Rappel du cadre général des formations
- Les outils numériques TAM et BAFA/BAFD
- La formation des stagiaires durant le stage pratique
- Quelques rappels liés au BAFA et au BAFD

**CONCOURS**  
**« LA GRANDE LESSIVE »**

### **Description :**

*La Grande Lessive*<sup>®</sup> est une œuvre d'art participatif qui détourne le dispositif des anciennes « Grandes lessives » et le format de papier le plus courant, le A4. Elle prend la forme d'une installation éphémère faite par tou-te-s autour de la Terre, un même jour, au moyen de réalisations plastiques (dessins, peintures, photographies, images numériques, collages, poésies visuelles, etc.) conçues à partir d'une invitation commune, suspendues à l'aide de pinces à linge à des fils tendus en extérieur, dans des espaces publics ou privés.

*La Grande Lessive*<sup>®</sup> demande, de constituer **un collectif de personnes** intéressées par son projet artistique collaboratif. Il doit être étoffé (de 50 personnes à plusieurs centaines), disparate (plusieurs générations aux compétences multiples et aux origines sociales différentes), improvisé (famille, amis, voisins, collègues, etc.) ou non (collectivités territoriales, lieux dédiés à l'éducation, culture, petite enfance, santé, justice, vie associative et citoyenne, etc.).



**Quand :**

- **21 mars 2024**

**Qui :**

- Concours adressé à un collectif ( association, crèche, ACM, école, commune, collectivité territoriale...)

**Renseignements et inscription :**

- [www.lagrandelessive.net](http://www.lagrandelessive.net)



**ACTUALITÉ**

**« PLAN MERCREDI »**

## **LES PARCOURS « PLAN MERCREDI » : LES DATES À VENIR**

### **Parcours de prévention et promotion de la santé et actions en lien avec les CPS :**

- retour du recueil de besoins le 15 décembre 2023
- journées de formation le 22 et 23 février et le 21 mars 2024 au centre social les Unelles de Coutances.

### **Parcours d'éducation à l'environnement :**

- retour du recueil de besoins (fin décembre)
- plusieurs 1/2 journées immersives en extérieur (12 décembre à Barneville-Carteret, 19 décembre à Coutances, 30 janvier à Cherbourg-en-Cotentin et Vains , une autre date reste à confirmer sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin en janvier)

### **Parcours de pratiques artistiques et culturelles :**

- journée de regroupement : jeudi 30 novembre au PREAC de Cherbourg
- lacement du défi « cartographie »
- formation à la méthodologie de projet EAC au 1<sup>er</sup> trimestre 2024

### **Parcours d'activités physiques et sportives :**

- réunion en présentiel le 26 janvier 2024 à Saint Lô : temps de co-construction autour du parcours

**ACTUALITÉ**

**L'APPEL À PROJETS  
« LA CULTURE  
S'ANIME EN  
NORMANDIE 24/25 »**

## **L'APPEL À PROJETS « LA CULTURE S'ANIME EN NORMANDIE 2024/2025**

- Destiné à soutenir les projets d'accompagnement des enfants et des jeunes dans leur démarche active d'éducation artistique et culturelle, interculturelle et numérique.
- Ouvert aux structures et équipes professionnelles du champ culturel qui souhaitent co-construire un projet avec un accueil de loisirs organisé par une association du champ de la jeunesse et de l'éducation populaire ou une collectivité territoriale et concerne uniquement le temps extrascolaire.
- Date limite de dépôt des dossiers : **9 février 2024**
- Lien pour déposer un dossier : [https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/vie-culturelle\\_politiques-territoriales-normandie](https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/vie-culturelle_politiques-territoriales-normandie)

**TOUT SAVOIR SUR  
LES STAGES  
PRATIQUES EN  
ACM**

# CHIFFRES CLÉS SUR LES TENDANCES DE L'ANIMATION VOLONTAIRE

## A l'échelle nationale

## Dans la Manche

## En Normandie

**1600**

BAFD en 2022

**46 200**

BAFA en 2022

**222**

BAFA en 2022

**56**

BAFD en 2022

**200 DE PLUS**  
**QU'EN 2021**

**12 700 DE PLUS**  
**QU'EN 2021**

**45 DE PLUS**  
**QU'EN 2021**

**10 DE MOINS**  
**QU'EN 2021**

## **CELA CORRESPOND DANS LA MANCHE À ...**

**En 2021**

**380 STAGES  
PRATIQUES BAFA  
VALIDÉS PAR LE  
SDJES**

**51 STAGES  
PRATIQUES BAFD  
VALIDÉS PAR LE  
SDJES**

**SOIT 431 STAGES**

**En 2022**

**365 STAGES  
PRATIQUES BAFA  
VALIDÉS PAR LE  
SDJES**

**44 STAGES  
PRATIQUES BAFD  
VALIDÉS PAR LE  
SDJES**

**SOIT 409 STAGES**

# RAPPEL DU CADRE GÉNÉRAL DES FORMATIONS : LE BAFA

**SESSION DE FORMATION  
GÉNÉRALE : 8 jours pour  
une découverte théorique de  
l'animation**

**STAGE PRATIQUE :  
14 jours pour faire en équipe, avec  
les enfants et identifier ses progrès  
avec l'appui du directeur**

Sur demande motivée, un délai  
supplémentaire peut être accordé  
par le directeur départemental (via la télé  
procédure BAFA-BAFD.gouv.fr).

**Maximum 18 mois entre la fin de la session de formation générale  
et le début du stage pratique**

**SESSION  
D'APPROFONDISSEMENT OU DE  
QUALIFICATION : 6 jours pour analyser  
ses aptitudes et approfondir**

**DURÉE MAXIMALE DE FORMATION : 30 MOIS**

## RAPPEL DU CADRE GÉNÉRAL DES FORMATIONS : LE BAFD

**Durée de la formation : 4 ans** pour effectuer l'ensemble de votre cursus à compter du premier jour de la session de formation générale avec au maximum **18 mois** entre le 1<sup>er</sup> stage théorique et le 1<sup>er</sup> stage pratique

**Cursus = 4 stages : 2 stages théoriques + 2 stages pratiques.**

Pour obtenir le **BAFD** => cursus de formation + rédaction d'un bilan de formation + passage en jury.

Sur demande motivée, un délai supplémentaire peut être accordé par le directeur départemental (via la téléprocédure [BAFA-BAFD.gouv.fr](http://BAFA-BAFD.gouv.fr)).

Dérogation possible pour le délai de 18 mois (1 an max)

Prorogation possible pour le délai de 4 ans (1 an max)

## RAPPEL DU CADRE GÉNÉRAL DES FORMATIONS : LES JURYS

### BAFA :

- Un jury est organisé régulièrement entre chaque période de vacances scolaires (entre 5 à 6 jurys / an) pour faciliter la complétude des fiches complémentaires ACM des organisateurs
- ATTENTION : Nécessité de faire valider par le SDJES la CNI de tous les candidats via l'application BAFA/BAFD

### BAFD :

- 3 jurys régionaux / an
- ATTENTION : dates de retour des bilans de formation à la DRAJES de Normandie (information accessible sur le compte des candidats).

**Un stagiaire BAFA ou BAFD ayant terminé son cursus de formation ne peut pas être considéré comme « TITULAIRE » sur la déclaration TAM tant que son dossier n'a pas reçu un avis favorable du jury départemental BAFA ou régional BAFD**

# RAPPEL DU CADRE GÉNÉRAL : LES STAGES PRATIQUES

Le stage pratique doit se dérouler obligatoirement en :

- séjour de vacances ;
- accueil de scoutisme ;
- accueil de loisirs extrascolaire ;
- accueil de loisirs périscolaire dans la limite de 6 jours effectifs (consécutifs ou non).

Le **STAGE PRATIQUE** doit :

- être d'une durée d'**au moins quatorze jours** effectifs (en situation d'animation avec les mineurs) ;
- être validé favorablement par le directeur de l'ACM (les 14 jours favorables) ;
- s'organiser **en 2 parties au plus**. Une partie a une durée minimale de 4 jours consécutifs ou non. Une partie correspond à une fiche de déclaration ACM ;
- se dérouler obligatoirement **sur le territoire national**.

Une journée effective :  
• comprend au moins **6h** ;  
• peut être scindée **en demi-journées, d'au minimum 3h** consécutives chacune.  
En périscolaire, ces 3 heures peuvent être réalisées en discontinu sur la même journée.



Pour les stages pratiques BAFD, il faut ajouter à ces critères :

- Être en situation d'encadrement d'au moins 2 animateurs ;
- Effectuer son 2ème stage pratique en tant que directeur (pas en tant qu'adjoint).

# LES OUTILS NUMÉRIQUES : LES APPLICATIONS SIAM ET BAFA/BAFD

L'application SIAM permet de :

- Déclarer les tous les ACM, ainsi que tous les encadrants y, compris les stagiaires BAFA/BAFD
- Saisir les certificats de stages pratiques BAFA et BAFD en ligne

Point de vigilance : le lien entre les applications TAM et BAFA/BAFD est inexistant dans deux cas :

- L'identité enregistrée sur TAM du stagiaire est erronée (AIA)
- L'identité enregistrée sur BAFA/BAFD est erronée.

La mention « saisir le certificat » n'apparaît pas sur TAM.

En cas de difficultés : contacter le SDJES de la Manche

**ATTENTION** : une fiche complémentaire non déposée entraîne l'annulation du stage pratique BAFA ou BAFD et pénalise les candidats

## **L'application BAFA/BAFD permet au stagiaire l'accès :**

- aux informations relatives aux dates à respecter dans son cursus de formation
- à l'ensemble des informations relatives à la formation BAFA
- au suivi de son cursus
- à son identité
- aux résultats des jurys
- aux dates des jurys BAFA
- aux modalités pour s'inscrire à un nouveau cursus (ex : renouvellement d'autorisation d'exercer (RAE) pour les BAFD)

Point de vigilance : pour passer en jury départemental BAFA, le stagiaire doit déposer sur son compte BAFA sa CNI en resto/verso sur un seul document.

## Quel sera votre parcours de formation ?

Pour obtenir le BAFA, vous devez suivre deux sessions de formation théorique et un stage pratique qui se déroulent obligatoirement **dans l'ordre** suivant :

**1. Une session de formation générale**, qui vous permet d'acquérir les notions de base pour assurer les fonctions d'animation (de 8 jours minimum);

**Vous devez vous inscrire auprès de l'organisme de formation de votre choix à l'aide du numéro d'inscription situé en haut de cette page.**

Seul l'avis favorable du directeur de la session vous confère la qualité d'animateur stagiaire et vous autorise à effectuer le stage pratique, à condition que le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale compétent constate sa recevabilité. Si la session est déclarée irrecevable, elle ne pourra être prise en compte dans votre cursus de formation.

---

**Dérogation stage pratique** : Il ne peut s'écouler plus de 18 mois entre la fin de votre session de formation générale et le premier jour de votre stage pratique, sauf **dérogation** accordée, sur demande motivée - et écrite - de votre part (voir point 5 dans l'onglet cursus).

---

**2. Un stage pratique**, qui vous permet la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation (14 jours effectifs minimum);

Il se déroule obligatoirement en séjour de vacances, en accueil de loisirs, en accueil de scoutisme régulièrement déclaré, en deux parties maximum (sauf si avis défavorable) avec une durée minimale de 4 jours. Une journée de stage pratique comprend au moins 6 heures et peut être scindée en demi-journées d'au moins 3 heures consécutives

# LES OUTILS NUMÉRIQUES TAM ET BAFA/BAFD

## Ce que je dois savoir...

- 📅 Date d'inscription: **12/04/2019**
- 📅 Date de début de formation: **06/04/2019**
- 📅 Je dois commencer mon stage pratique avant le : **13/10/2020**
- 📅 Je dois terminer ma formation avant le : **06/10/2021**

## Inscription à un nouveau cursus

S'inscrire à un nouveau cursus

1327991-OWFC. Parcours consulté :  .

**Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur N° BA 050 19 10259  
obtenu après avis du jury en date du : 12/12/2019 à SAINT-LO (50004)**

# LES OUTILS NUMÉRIQUES TAM ET BAFA/BAFD

Accueil		Identité			Cursus		
❖ 1. Session de formation générale							Etat : Favorable
Organisme	Du - au	Appréciation de l'organisme			Avis Organisme	Statut Session	Certificat
Union Régionale des Francas de Normandie	06/04/2019 - 13/04/2019	Très bon stage, Mathilde a su acquérir les compétences et les connaissances nécessaires à l'encadrement des enfants et des jeunes. Elle saura encadrer en toute sécurité et avec dynamisme les groupes qu'elle aura à charge. Mathilde peut être un élément moteur au sein d'une équipe pédagogique. <a href="#">Modifier l'appréciation</a>			Favorable	Recevable	<a href="#">Zoom</a> <a href="#">Télécharger</a>
❖ 2. Stage(s) pratique(s)							Date limite 1er stage : 13/10/2020 - Etat : Favorable - ( Nombre total de jours : 15 )
N° Déclaration	Type d'accueil	Organisateur	Durée	Avis Organisateur	Avis Service	Certificat	
0500046CL000118-18-J01	Accueil de loisirs	ASSOCIATION 'LES PETITS MOUSSES'	15,0 j.	Favorable	Valide	<a href="#">Zoom</a> <a href="#">Télécharger</a>	
<a href="#">Saisir un stage</a> Si au moins un stage est défavorable, en fin de formation, vous devez cliquer sur "Demander le passage en jury" en bas de ce formulaire.							
<b>Rapports d'inspection de stages pratiques</b>							
(Pas de rapports d'inspection de stages pratiques)							
❖ 3. Session d'approfondissement ou de qualification							Etat : Favorable
Type de session	Intitulé de la session	Organisme	Du - au	Appréciation de l'organisme	Avis Organisme	Statut Session	Certificat
/central/	L'accueil de Public en	Centres		Motivée et pertinente durant le stage, Mathilde s'est investie pleinement dans sa formation. Elle a été force de proposition et s'est montrée			

# LA FORMATION DES STAGIAIRES DURANT LE STAGE PRATIQUE

## STAGE PRATIQUE BAFA ET BAFD = TEMPS DE FORMATION

1/ Un temps  
d'accueil dédié

2/ Du temps  
d'accompagnement  
à consacrer / des  
temps de formation  
à prévoir

3/ Des adaptations  
en terme  
d'organisation de  
l'accueil à anticiper

4/ Une évaluation  
durant toute la  
durée du stage à  
organiser

5/ Des outils à  
utiliser

Le projet pédagogique doit préciser : (*article R227-25 du C.A.S.F*) :

- les modalités de fonctionnement avec l'équipe d'animation
- les modalités d'évaluation

# LA FORMATION DES STAGIAIRES DURANT LE STAGE PRATIQUE

## 1/ Un temps d'accueil dédié

Qui l'effectue pour un  
stagiaire BAFA ?  
Qui l'effectue pour un  
stagiaire BAFD ?



La question se  
pose le plus  
souvent pour un  
stagiaire BAFD

Comment aborder  
ce temps ?



Visite de locaux ?  
Entretien individuel ?  
Présentation de  
l'équipe pédagogique ?

Pourquoi consacrer du temps à l'accueil du stagiaire ?

Pour permettre **au stagiaire** :

- De connaître sa **hiérarchie**
- D'appréhender les **locaux**
- De connaître son **environnement professionnel**
- De connaître les modalités d'**accompagnement**
- De connaître les modalités d'**évaluation**

Pour permettre à **l'organisateur / au directeur** :

- De lever toutes les **questions** que pourrait se poser le stagiaire
- De présenter le **projet pédagogique / éducatif** de l'accueil

# LA FORMATION DES STAGIAIRES DURANT LE STAGE PRATIQUE

## 2/ Du temps d'accompagnement à consacrer / des temps de formation à prévoir

Entretiens  
réguliers avec  
l'organisateur ? /  
le directeur ?

Formation continue  
(une des fonctions  
du directeur)

Utiliser des ressources  
pédagogiques diverses  
internes / externes  
(plateforme CANOPE /  
« cahiers de l'ACM » du  
SDJES 50)

Proposer des temps de formation  
externes (plan mercredi /  
CANOPE / autres)

Organiser des temps de  
formation internes / réunions  
internes

# LA FORMATION DES STAGIAIRES DURANT LE STAGE PRATIQUE

## 3/ Des adaptations en terme d'organisation de l'accueil à anticiper

Faire en sorte de mettre le directeur stagiaire **en responsabilité** dans toutes les fonctions du directeur

Adapter l'encadrement selon l'âge des enfants

Organiser une évolution progressive pour les stagiaires

Adapter les groupes d'enfants selon les aptitudes des stagiaires

Adapter les activités selon les aptitudes des stagiaires

Adapter l'encadrement notamment en cas de sorties ou d'activités spécifiques (ex : baignade)

# LA FORMATION DES STAGIAIRES DURANT LE STAGE PRATIQUE

## 4/ Une évaluation durant toute la durée du stage à organiser

### LES CAHIERS DE L'ACM Évaluer un stagiaire BAFA

Ce cahier a pour objectif de compléter le cahier de  
l'ACM « Accueillir et former un animateur stagiaire BAFA »

- En cas de **stage pratique sur 2 périodes** avec le même organisateur, vous veillerez à rédiger **2 appréciations différentes** mettant en avant les éventuels progrès entre ces 2 stages ;
- La mission d'évaluation peut être en partie déléguée

L'évaluation doit porter sur **les fonctions et aptitudes** de l'animateur ou du directeur  
(Cf arrêté du 15 juillet 2015 relatif au BAFA et au BAFD)

# LA FORMATION DES STAGIAIRES DURANT LE STAGE PRATIQUE

## 5/ Des outils à utiliser

Les « cahiers  
de l'ACM » du  
SDJES 50

Les livrets de formation des  
organismes de formation

Les grilles d'évaluation et  
d'auto évaluation des stagiaires

L'avis porté sur le stagiaire par l'organisme  
de formation lors de son stage général

L'avis porté sur le stagiaire par  
un organisateur d'ACM si le  
stagiaire a déjà effectué un stage  
pratique

# QUELQUES RAPPELS LIÉS AU BAFA

- BAFA et Mission d'Intérêt Général dans le cadre du Service National Universel (SNU) : un stage général BAFA est équivalent à une MIG
- BAFA dès 16 ans (depuis octobre 2022)
- Organisation de 5 à 6 jurys BAFA / an => rappel aux stagiaires de bien déposer leur CNI sur leur compte BAFA
- Existence de 2 « cahiers de l'ACM » portant sur l'accueil, la formation et l'évaluation des stagiaires BAFA / outil en cours de réalisation pour les stagiaires BAFA
- Existence d'un outil portant sur le financement des formations BAFA et BAFA à l'échelle de la Normandie

## QUELQUES RAPPELS LIÉS AU BAFD

- **Jury BAFD : 3 fois / an** : vigilance à porter sur les délais pour rendre les bilans de formation BAFD auprès de la DRAJES
- Inviter les stagiaires BAFD à **solliciter un « contrôle »** du SDJES du département où aura lieu le stage pratique
- En terme d'accompagnement : conseil pour les stagiaires BAFD d'**écrire au fur et à mesure leur bilan de formation** (description et analyse) et de **se rapprocher de son organisme de formation** pour pouvoir bénéficier d'un accompagnement
- Inviter les stagiaires à ce que **toutes les fonctions et aptitudes du directeur soient abordées** dans le bilan de formation
  - Rappel du **RAE** pour le BAFD : Renouvellement d'Autorisation d'Exercer => à demander **avant** les 5 ans sur son compte BAFD dans l'onglet « s'inscrire à un nouveau cursus ».

**MERCI**

**À**

**VOUS**

**QUESTIONS**